

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Scrutin du 2 novembre 2025

Par cet avis public, Camille Primeau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Rigaud :

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la Ville le 2 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - Vous avez 18 ans accomplis;
 - Vous avez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une des deux** conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. En raison de la grève des postes, aucun avis d'inscription ou d'absence d'inscription de la liste électorale ne sera envoyé. Vous serez toutefois invités à venir récupérer vos avis d'inscription à l'hôtel de ville. Vous pouvez aussi vérifier les informations vous concernant de plusieurs façons :

- Par téléphone (aux coordonnées mentionnées au point 7 du présent avis);



- Par une demande courriel (aux coordonnées mentionnées au point 7 du présent avis);
- Par messenger municipal;
- En personne à nos bureaux durant les heures d'ouverture;
- En ligne à cet endroit : <https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/verifier-son-inscription-a-la-liste-electorale/>

5. Vous pourrez aussi consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit :

Adresse :

Hôtel de Ville de Rigaud – Salle au 2^{ème} étage
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec) J0P1 P0

Jours et heures :

14 octobre 2025 de 10 h à 13 h;
15 octobre 2025 de 19 h à 22 h;
16 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.

6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents :

- l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne; et
- l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection aux coordonnées suivantes :

Présidente d'élection

106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec) J0P1 P0
camilleprimeau@ville.rigaud.qc.ca
450 451-0869 poste 241

Secrétaire d'élection

106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec) J0P1 P0
vanessabeaulieu@ville.rigaud.qc.ca
450 451-0869 poste 285

Donné à Rigaud, ce 6 octobre 2025

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière et présidente d'élection

